



DÉLIBÉRATION n°2026-10-07-08

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2026	L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à dix-neuf heures et trente minutes,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva, BRALLA Jeremy. <i>Étaient représentés :</i> ROY Brigitte, LABOUREY Cloé, THIEBAUD Romain, NEGRUT Ana-Alexandra, MANGE Florence
OBJET : <i>Renouvellement de l'aménagement de la forêt communale de Bavans – Validation des choix de gestion de l'ONF</i>	<i>Procurations données :</i> ROY Brigitte a donné procuration à EMONIN Ghislaine, LABOUREY Cloé a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean, NEGRUT Ana-Alexandra a donné procuration à DAUTREY Nassima, MANGE Florence a donné procuration à BIDOT Patrick. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	LORDIER Patrick est nommé secrétaire de séance.

Madame la Maire présente le compte rendu de la réunion préalable à l'étude du projet d'aménagement forestier du 6 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve :

- les conclusions de ce compte rendu ;
- les choix de gestion présentés par les services de l'Office National des Forêts (ONF) pour le plan d'aménagement de la forêt communale de Bavans et rappelés ci-dessous :

✓ Futaie régulière de 208,29 ha avec :

- un groupe de « régénération stricte » de 66,33 ha répartis sur les parcelles 6, 7, 19, 20, 21, 22 et 27, dont 25,59 ha de régénération déjà entamée du précédent aménagement et à terminer sur les parcelles 19, 20, 21 et 22 ;
- un groupe de « régénération élargie » de 11,96 ha répartis sur les parcelles 19 et 28 ;
- un groupe de « amélioration » de 104,72 ha répartis sur les parcelles 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 29 ;
- un groupe en préparation en parcelle 11 pour 8,69 ha ;
- un groupe de « jeunesse » de 16,5 ha répartis sur les parcelles 9, 14, 16, 19 et 29 ;
- un groupe flot de vieillissement de 1,36 ha situé sur la parcelle 22.

✓ Futaie irrégulière de 99,06 ha avec :

- un groupe en futaie irrégulière de production de 77,58 ha répartis sur les parcelles 1, 2, 3, 5, 12, 17 et 18 ;
- un groupe en futaie irrégulière à gestion extensive de 21,48 ha sur les parcelles 1, 13, 19 et 20.
- Hors sylviculture, par nature, ainsi que d'intérêt social en parcelles 4, 10 et 15 pour une surface de 13,66 ha.

Ces surfaces sont susceptibles d'être modifiées lors de la rédaction du plan d'aménagement.

Se positionne favorablement à l'ensemble des engagements environnementaux ci-dessous :

- Maintien d'un îlot de vieillissement ;
- Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées ;
- Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique ;
- Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces ;
- Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés ;
- Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital.

Fait et délibéré à Bavans, le 07/10/2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 09/10/2026
Publiée sur site internet le : 09/10/2026

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.



AGENCE Nord-Franche-Comté
Service Forêt
Place de la Révolution Française
Bâtiment de l'Agriculture –BP 279
90005 BELFORT CEDEX
Tél : 07-77-31-34-55
Mail : frederic.giancarlo@onf.fr

Compte rendu de la 2^{ème} réunion de concertation du renouvellement de l'aménagement forestier de BAVANS

DOSSIER : AMÉNAGEMENT (révision)

FORÊT : BAVANS– 322, 2795 ha de surface cadastrale et retenue en gestion 322,28ha.

Étaient présents :

Mesdames RADREAU Sophie (Maire) et HERGAS Jasmine de la commune de BAVANS.

Et

Messieurs LORDIER Patrick, BASTIANINI Sylvain, BESSIERE Christian, MONNIN Jean-Pierre, POIVEY Jean-Pierre et TEL Hikmet (DGS) commune de BAVANS. Ainsi que messieurs COUSTANS Fabian et GIANCARLO Frédéric, ONF.

BUT : Communication auprès de la commune des résultats d'inventaire (Présentation d'un PPT) et acter les décisions communales. Sommaire présentation :

- Rappels introductifs de la définition d'aménagement forestier.
- La prise de données.
- Résultats des descriptions.
- Propositions de gestion.

.
-BUT prioritaire → Décision communale sur la proposition de gestion présentée en vue de la rédaction du document.

RAPPELS INTRODUCTIFS DE LA DÉFINITION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER :

Démarche de renouvellement ciblée sur 3 réunions de concertations (slide 4) :

→R1 : Récolte des souhaits de la commune pour les 20ans à venir.

→R2 : **Grands choix de la gestion forestière pour les 20ans à venir.**

→R3 : Présentation du document finalisé et communication du bilan financier prévisionnel sur 20ans. Nous sommes à la deuxième réunion, celle-ci est la plus importante pour l'avenir de la FC (Forêt Communale), les décisions de gestion sont actées à ce stade. Les souhaits de gestion de la 1^{ère} réunion ont été rappelés et ceux-ci ont été validés par la commune en séance (Slide 5).

LA PRISE DE DONNÉES :

-Foncier (slide 7) : La surface de la FC est arrêtée à 322,28ha et la surface en Sylviculture de Production proposée est de 307,16ha.

-Équipements, desserte, accueil du public et concessions (slide 8) :

→1 seul projet d'amélioration sera proposé pour l'aménagement 2027/2046, la création d'une piste forestière accès tracteur sur la PF (Parcelle Forestière) 6. L'investissement sera chiffré dans l'aménagement en prévisionnel (entre 1600€ et 2000€ de coût estimatif). La circulation des engins est difficile mais possible dans les PF 1 et 2 en élargissant les chemins de randonnée.

Des occupations du domaine forestier communal sont présentes. Il est important que chaque occupation soit conventionnée afin de garantir des règles de gestion forestière adaptées à l'occupation et de hiérarchiser les rôles de chacune des parties prenantes. La contractualisation permet aussi d'obtenir des financements non négligeables pour la commune, financements qui permettent de compenser les impacts sur le domaine de ces occupations.

Les voies vertes sont en cours, les conduites d'eau seront demandées par commune auprès de VEOLIA. La chasse sera vue courant de l'aménagement.

Le document de gestion prévoit un classement de la forêt sous 4 grands thèmes (slide 9). La FC comporte un enjeu **fort** en production ligneuse, **ordinaire** en enjeu écologique, **local** en enjeu social bien que des parcelles sont en enjeu reconnu (PF 4-10 et 15p). Cet enjeu est plus important selon la commune et elle souhaitait qu'il soit plus valorisé dans le futur document de gestion. C'est pourquoi l'aménagement donnera une carte annexe avec des consignes plus précises sur des secteurs plus fréquentés mais qui ne présentent pas un classement reconnu (chemins visités journalièrement, sites remarquables pour le public local...) sur ≈ 118,58ha. (Slide 10). La FC **n'est pas concernée** par l'enjeu de protection contre les risques naturels, même si ceux-ci seront pris en compte dans l'aménagement futur, notamment en gardant un couvert continu dans les PF 1 et 2 afin de limiter le risque de glissement de terrain sur les habitations et les routes d'accès à la ville.

La slide 11 présentait le calendrier des interventions faites par l'ONF (inventaire statistique et en plein).

RÉSULTATS DES DESCRIPTIONS :

→ Stations forestières (slides 13 et 14) :

-21 stations différentes dans la FC sur un catalogue de 48 stations potentielles dans la région. Deux stations dominent sur la FC à part égale (14%), la station 10+ (station à très forte fertilité) et la station 6 (fertilité moyenne). Les stations permettent de comprendre le comportement des peuplements et de donner aussi des pistes sur les investissements prioritaires à proposer à la commune (plantation ou non, type de plantation, rythme des coupes...), mais aussi de déterminer des niveaux de fertilité, ici, la FC est très fertile sur $\approx 50\%$ de sa surface (slide 14 non présentée).

→ Les stations nous permettent aussi de déterminer des **essences-objectif** (slide 15) adaptées à long terme pour la gestion de la FC. L'essence privilégiée à long terme sur 90% de la surface est le Chêne Sessile. Bien sûr il a été rappelé que cette essence doit être accompagnée de divers autres essences adaptées au changement climatique (but de diversification).

→ **Structure** (slide 16) : 23 types dans la FC. Le type dominant est le type Bois-Moyen -Gros Bois (BM-GB). 52% de la FC est considérée comme mûre, en baisse par rapport au dernier aménagement mais encore élevée pour que la FC soit équilibrée. Augmentation de la surface en Irrégulier Type (3,4 à 4%).

→ **Composition** (slide 17) : FC composée de Hêtre pour 43% de sa surface. Forte proportion également du Charme (20%). FC toutefois diversifiée et en cours de diversification.

→ **Richesse** (slide 18) : Richesse globale dans la moyenne basse des forêts des alentours ($16,6\text{m}^2/\text{ha}$) mais surtout un G non négligeable de Charme ($3,2\text{m}^2/\text{ha}$).

→ **Autres données : La production biologique** (slide 19), production amenée à $5\text{m}^3/\text{ha}/\text{an}$ au lieu des $5,5\text{m}^3/\text{ha}/\text{an}$ par comparaison d'inventaire en plein. **L'impact gibier** (slide 20), un déséquilibre constaté sur 30% de la surface, ciblé sur des zones où la régénération naturelle est souhaitée. La commune et l'ACCA locale souhaitent rétablir l'équilibre ensemble et prendra contact avec Mr le préfet dès qu'il le sera nécessaire afin de solliciter des actions rectificatives. La **vulnérabilité** (slide 21) a été mesurée et l'on estime qu'environ les $\frac{3}{4}$ de la FC est vulnérable, presque 20% de la surface est très vulnérable.

Conclusion : FC encore vieillie, sensible au changement climatique avec un besoin de poursuivre la diversification des essences déjà entamée depuis 10ans $\approx$. Un déséquilibre sylvo-cynégétique à contenir (la commune demande les cartes avec les notations d'impacts, celles-ci lui seront transmises avec ce CR). FC riche en diversité et hétérogène. FC avec une capacité d'accueil du public importante.

PROPOSITIONS DE GESTION :

Deux traitements sylvicoles sont proposés à la commune (vidéo de présentation sera transmise avec ce CR), la futaie irrégulière (98,87ha) composée de deux sous-groupes (irrégulier de production et irrégulier extensif) et la futaie régulière (208,29ha) avec un groupe de régénération de 78ha $\approx$ (slides 23 à 26). Dans le groupe de régénération, 25ha sont déjà régénérés mais il reste des semenciers à récolter (ces ha ne sont donc pas à comptabiliser dans l'effort de régénération mais font encore partie du groupe). 11,92ha de régénération sont proposés à entamer en fin d'aménagement sans devoir les terminer au terme de la période. L'effort de régénération « net » est donc de $\approx 40\text{ha}$ (situé dans les PF6-7-19-20-27). Dans un contexte d'une forêt dite « équilibrée » l'effort de régénération serait de ≈ 30 à 35ha, cependant la FC de BAVANS est globalement vieillie et vulnérable, l'effort de régénération est donc plus important afin de tenter de se rapprocher de l'équilibre et de minimiser la prise risques. Il a été aussi rappelé que dans un souci de diversification et d'adaptation au changement climatique, la plantation sera nécessaire dans certaines PF classées en régénération. (PF 6 présence forte du

hêtre, des compléments seront nécessaires, PF 27, omniprésence du Chêne Pédonculé dont la transformation en Chêne Sessile sera nécessaire par plantation.

Un groupe particulier est poursuivi dans la PF22, le groupe îlot de vieillissement pour 1,34ha. Il est proposé de le poursuivre car il garde encore de bonnes capacités écologiques (définitions slides 28-29, non présentées).

Un traitement hors sylviculture (slide 27) est aussi proposé sur les parcelles fréquentées par le public (PF 4-10-15 pour $\approx 13,66$ ha). La sylviculture devra correspondre aux attentes communales en matière d'accueil du public en forêt, ces dernières ne correspondent pas aux pratiques des guides de sylviculture. Des plantations sous abris, des élagages, des prolongations de vie de l'arbre seront proposés. Toutefois il est rappelé que la forêt n'est pas un parc et que par conséquent, la veille de ces sites n'est pas journalière.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Les conclusions sur les grandes orientations sont présentées dans la slide 30. Poursuite de la diversification, préservation des espaces touristiques, équilibre sylvo-cynégétique et protection des sols en sont les grands thèmes. Une carte d'aménagement idéale, selon l'ONF, est proposée en slide 31, avec 50 UG (Unités de Gestion) pour 29 PF. La commune demande un modèle de délibération afin de pouvoir faire voter l'intégralité de son CM (transmis avec ce CR). Un calendrier de la suite du processus est proposé en slide 32. Décision CM sur les propositions de gestion pour le 30/06/2026 et programmation de la R3 (document de gestion terminé et présentation du bilan financier prévisionnel) à la fin de l'année 2026.

La commune a demandé à l'ONF si ce procédé d'aménagement (augmentation de la surface en régénération, rétablissement équilibre forêt/gibier, optimisation de l'accueil du public...) va entraîner une baisse des revenus venant de sa forêt ?

L'ONF répond que ces procédés sont pour la plupart subis (FC + vieillesse = + à régénérer pour rétablir l'équilibre, lutte contre déséquilibre forêt/gibier (obligation de protéger les plantations (coûts X par 2 par rapport à une plantation sans protection), anticipation du changement climatique... Il estime que le revenu net va baisser de manière significative (de l'ordre de -30 à -40%), afin de pouvoir faire passer les souhaits de la commune et de garantir aussi un avenir pour sa forêt. Dans chaque processus il est possible de contenir les coûts en faisant appel à des stratégies d'économies (les plantations peuvent être faites en partie par les écoles dans le processus d'éducation et d'échanges, les protections peuvent aussi être mises en place par l'ACCA locale) ou bien à de la régie communale quand il est possible de le faire. Il est rappelé pour conclure, que l'exercice de bilan financier prévisionnel à 20 ans est un exercice difficile et surtout incertain.

À Belfort, le 12 mai 2026

Le Chef de projet Aménagement
Frédéric GIANCARLO





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE BAVANS

DEUXIÈME RÉUNION DE CONCERTATION



Votre Technicien Forestier: Fabian COUSTANS.
Votre Responsable d'Unité Territoriale de MONTBÉLIARD-PONT-DE-ROIDE: Hugo PIERRE.
Votre Aménagiste: Frédéric GIANCARLO.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault



Sommaire

-Rappels introductifs de la définition d'aménagement forestier.

-La prise de données

-Résultats des descriptions

-Propositions de gestion



Qu'est-ce qu'un aménagement ?

Document de gestion durable
Définit par le **CODE FORESTIER**
Officiel et obligatoire



Guide la gestion
Assure la **pérennité** de la forêt
Fixe des objectifs



Département : 27 - Eure
Surface retenue pour la gestion : 30,74 ha
Prendre en compte :
Superficie cadastrale : 81 m - '12
Schéma régional d'aménagement : Haute-Normandie



Respecte une ligne directrice de gestion
: **SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**



Durée de 20 ans

GRATUIT



Rédigé par l'ONF

Concerté avec la commune

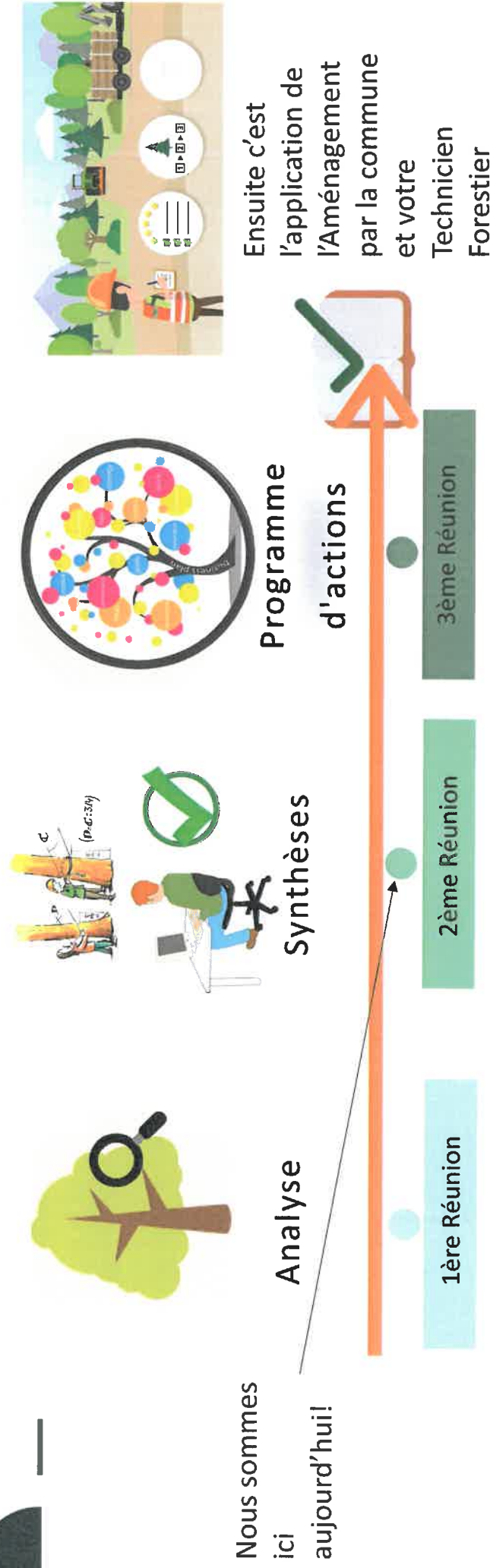


Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE





Aperçu de la présentation



Objet : Examen des analyses réalisées et principaux choix

Sommaire

- Étapes de la prise de données
- Descriptions des stations et des peuplements
- Propositions de gestion

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault



Souhaits de gestion émis lors de la 1^{ère} réunion

Production : Gestion continue.

Écologie : Respect engagement PEFC et ouvert à des classements écologiques sans de grosses contraintes.

Accueil du public : Maintien de l'accueil du public. À développer à certains endroits.

Autres besoins, Paysage ? : Paysage à préserver tant que cela est possible. Préservation des lieux sensibles aux feux de forêt.

Autoconsommation : Affouage important pour la commune.

Chasse : + de communication entre Commune/Chasseurs et ONF pour l'équilibre Forêt/Gibier.

Projet routier et d'infrastructure: 1 seul projet de piste forestière en PF 6. Entretien.



La prise de données

- Foncier.
- Équipements et desserte.
- Les niveaux d'enjeux pour la forêt.
- Étapes des descriptions/analyses terrain

Prise de données

| Foncier

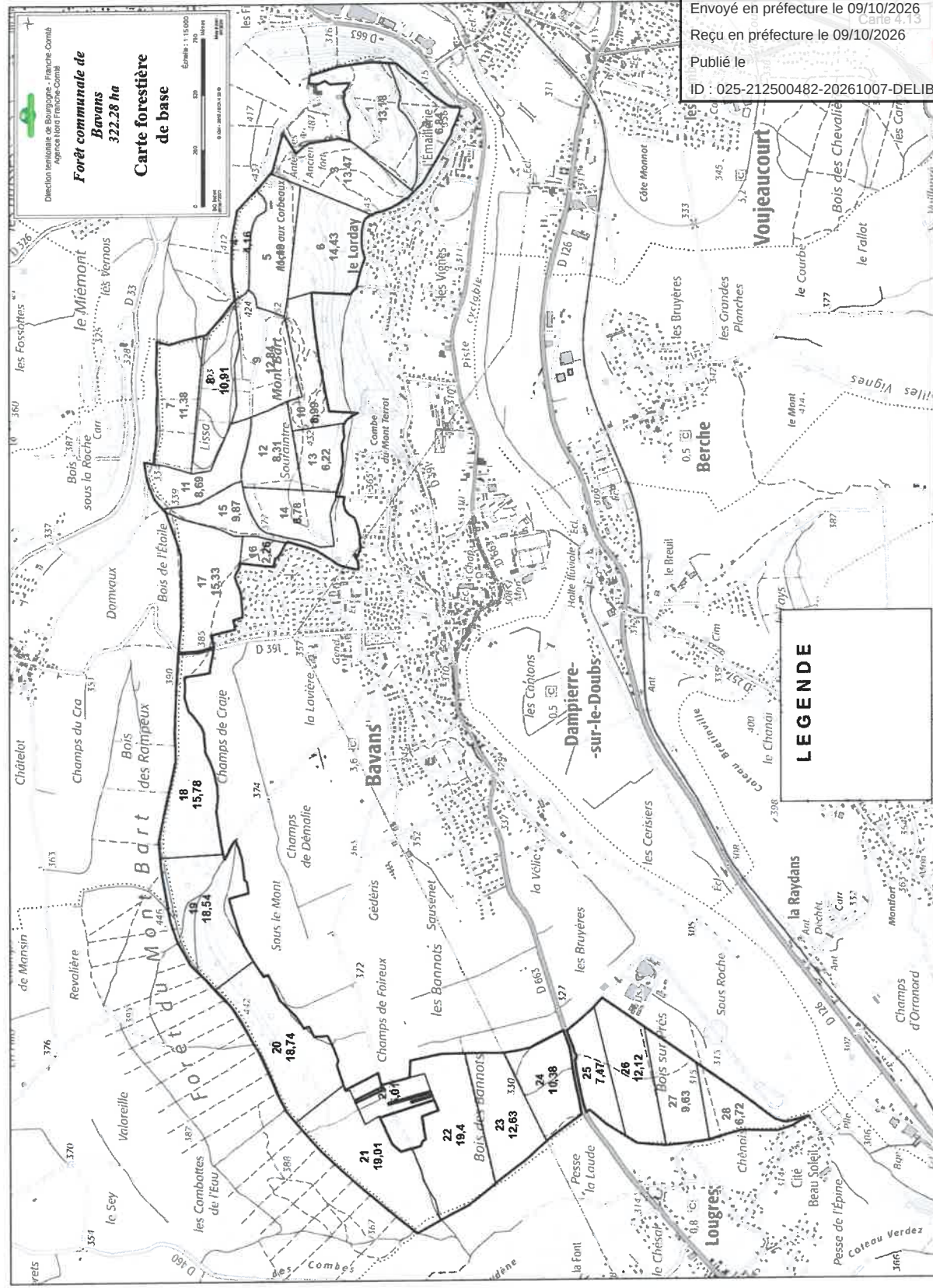
- Calage définitif de la forêt.

*Définition exacte de la surface bénéficiant du régime forestier.

322 ha 27 a 95 ca

Soit 322,28 ha

Et 307,16 ha en sylviculture de production



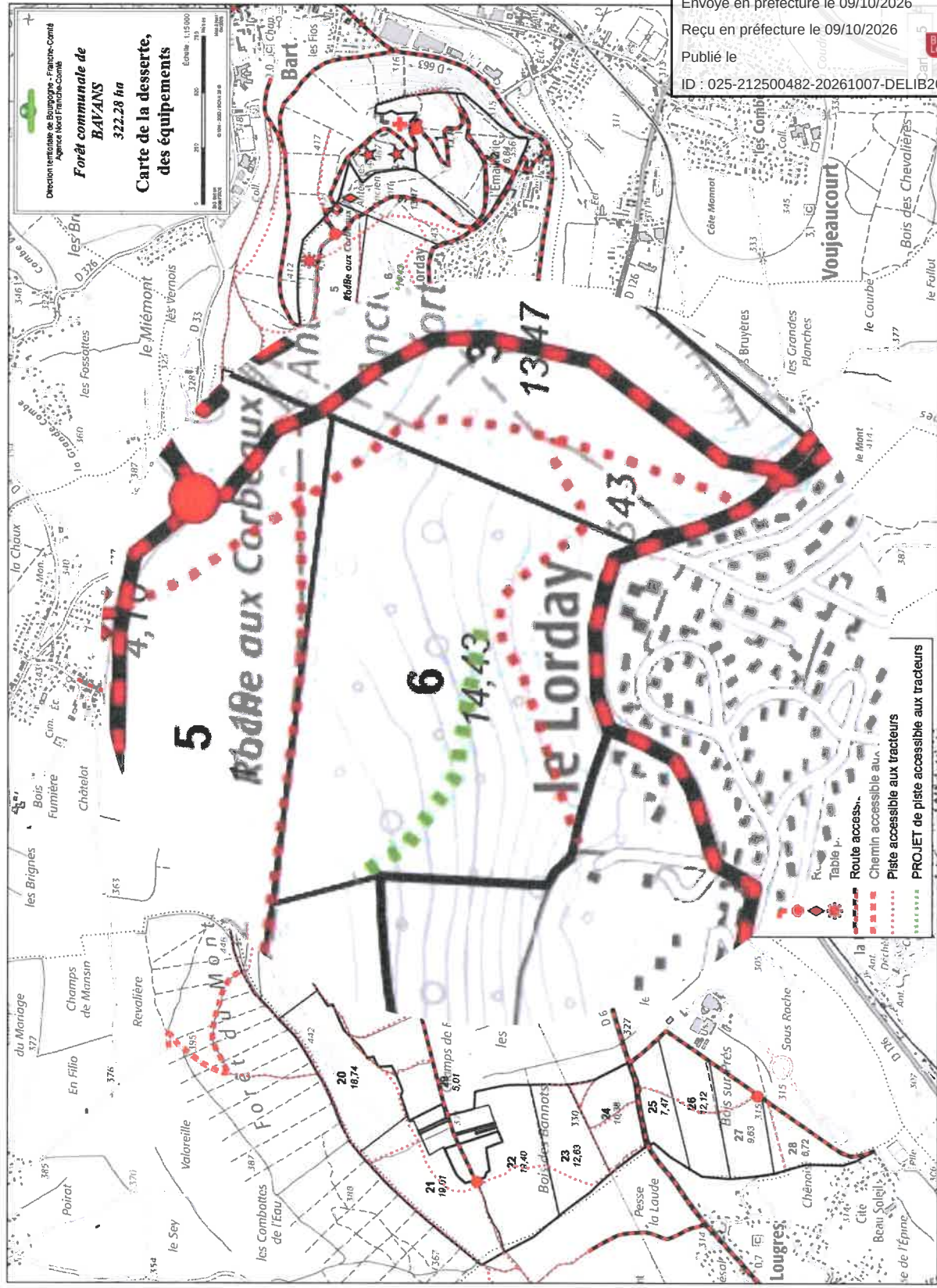
Prise de données

Équipements, accueil desserte, accueil du public et concessions

- Actualisation des données
- Mise en évidence des accès et des contraintes
- Entretien régulier des accès pour une bonne mobilisation des bois

➤ Concession:

- Château d'eau plle15?
- Convention vélo-route plles 7 et 26 à 28?
- Ancien sentier botanique Plle 3.



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault



Prise de données

- Les niveaux d'enjeux actuelles pour la forêt

L'enjeu de production est basé sur:

La potentialité de chaque grand type de sol
Étudié à l'échelle de groupe de parcelles similaires.

L'enjeu écologique est basé sur:

Les statuts de protection réglementaire ou contractuelle et d'inventaires naturalistes reconnus.

L'enjeu social:

Fréquentation dite
« ordinaire »

L'enjeu de protection contre les

risques naturels est basé sur :

La notion de « risque naturel ».

FORT

FAIBLE

ORDINAIRE

NON-CONCERNÉ



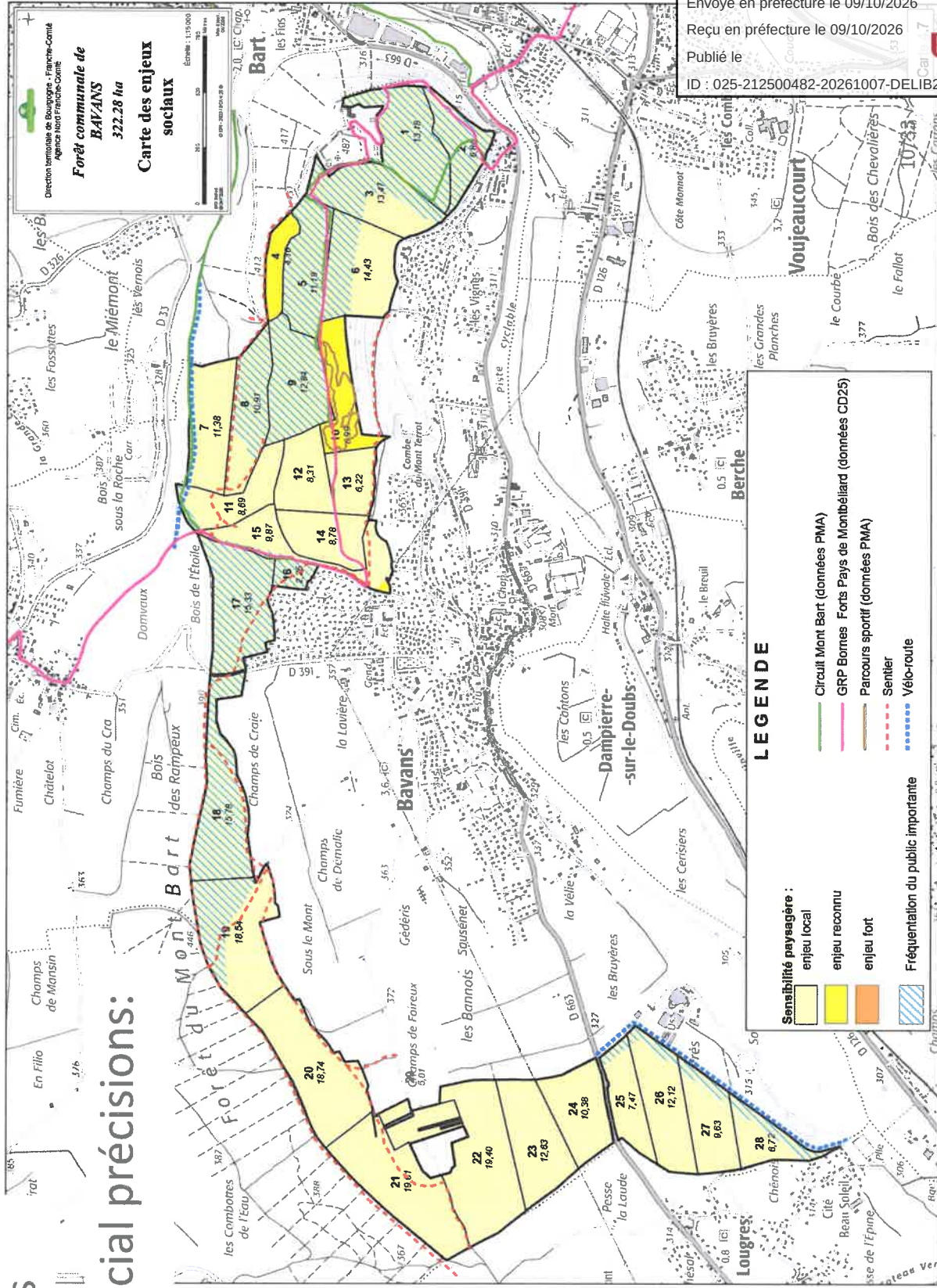
Prise de données

• L'enjeu social précisions:

Enjeu ordinaire sur
308ha, MAIS

Des zones sont visitées
journalièrement par la
population locale et
surtout par une bonne
partie du reste de
l'agglomération

L'aménagement en
tiendra compte



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

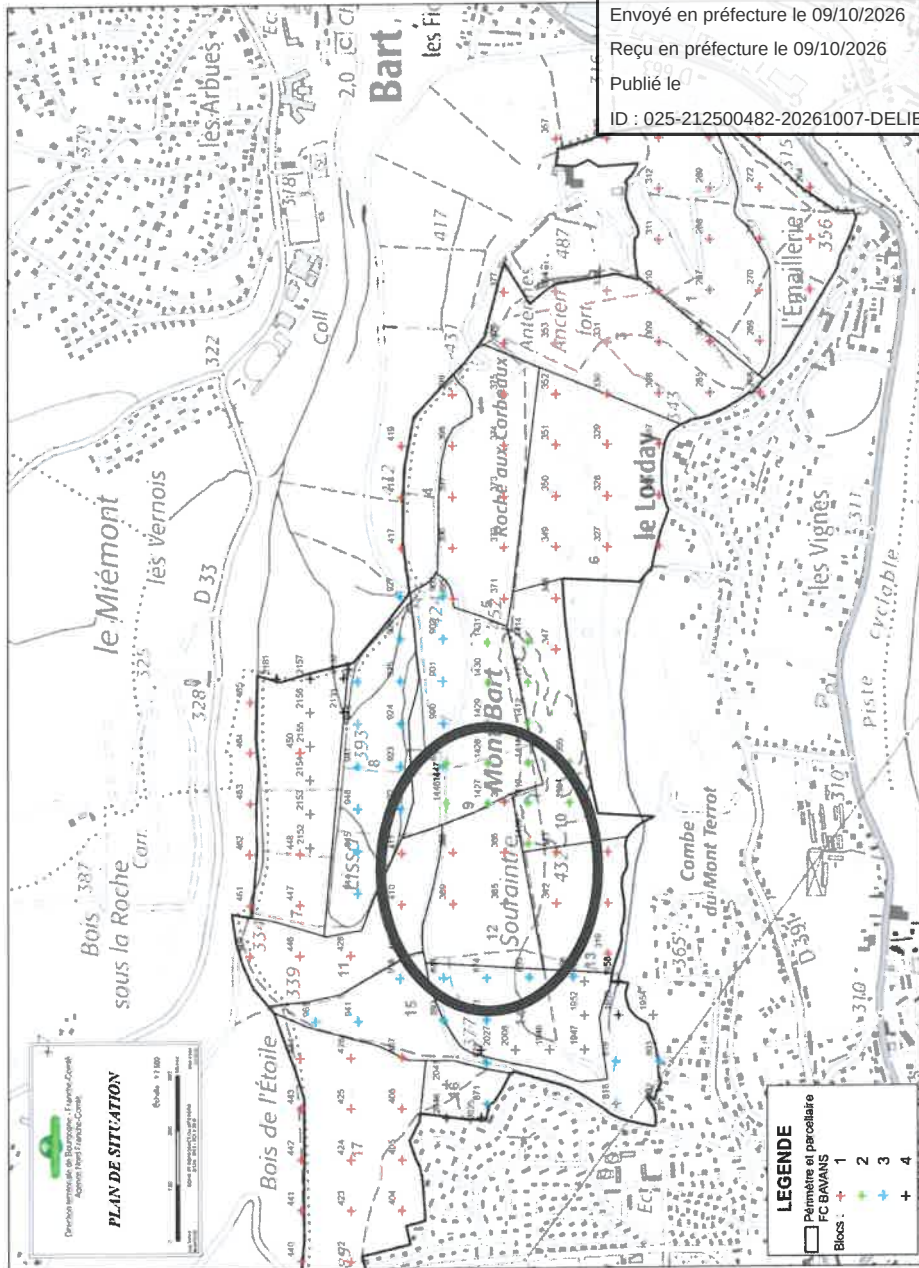
Étapes des descriptions

au 06/01/2026

Le 2/10/2025

Janvier et
février
2026

Mars à
aujourd'hui



ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE



Résultats des descriptions

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

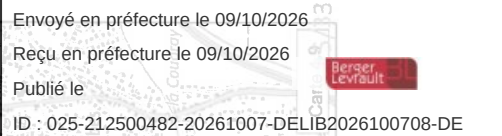
ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault

Berger
Levfaul



- Essences-objectif



Définition

Espèce d'arbre à favoriser dans un peuplement pour répondre aux objectifs fixés dans les documents de gestion durable.

Vocabulaire forestier - Écologie, gestion et conservation des espaces boisés Y. Bastien et C. Gauberville, coordinateurs, 2011

Résultats des descriptions

• Structure

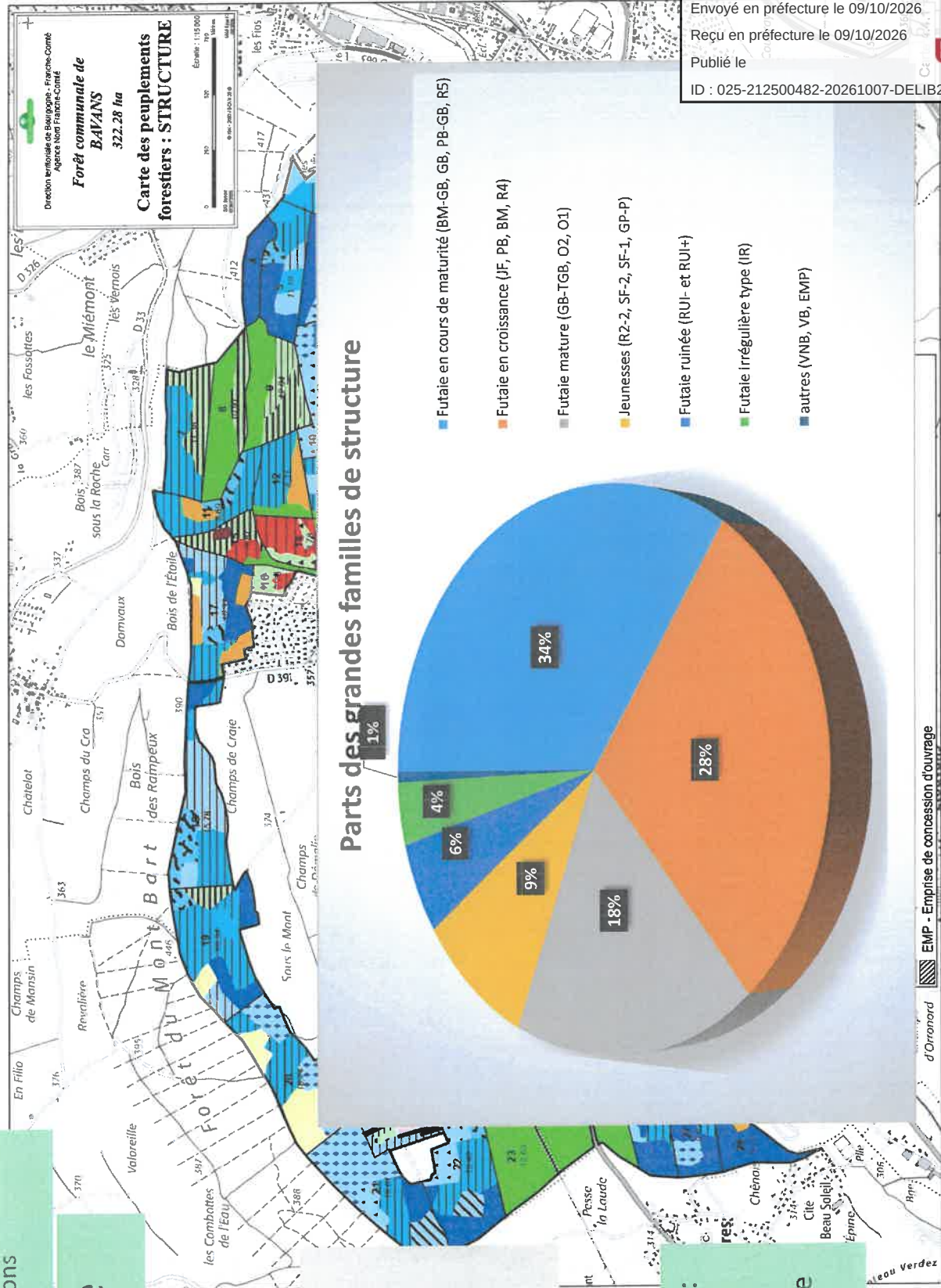


Définition

Organisation spatiale d'un peuplement forestier du point de vue de la répartition des tiges, distinguée par catégorie de grosseur ou par strate.

Structure plutôt hétérogène:

- Organisée par parquets de plus de 0,5ha.
- Forêt à dominante Bois Moyen/ Gros Bois.



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

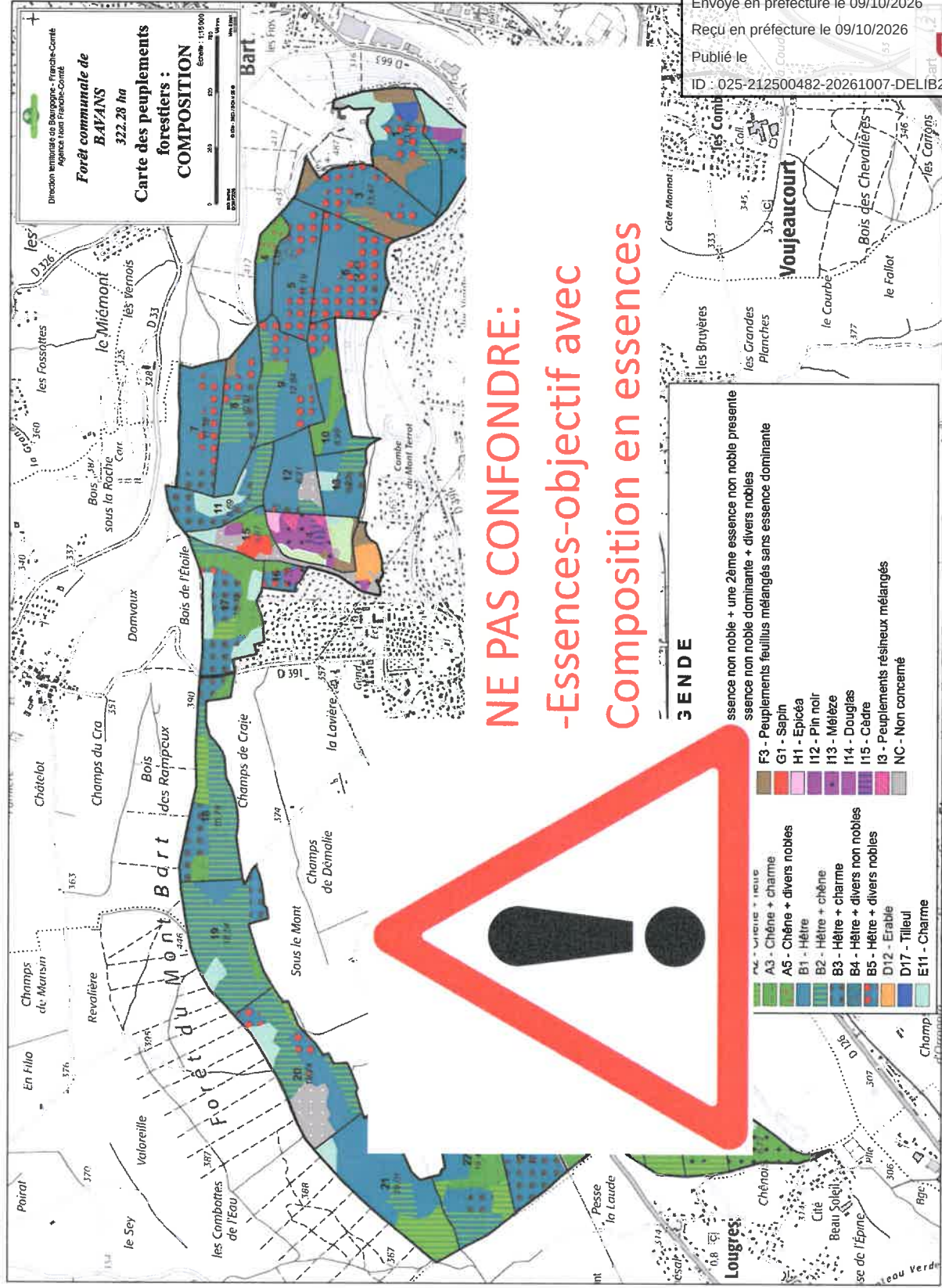
Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Composition

Forêt à dominance feuillue
et composé de Hêtre



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault

Définition

Notion de capital sur pied servant de repère par rapport aux guides de sylviculture.

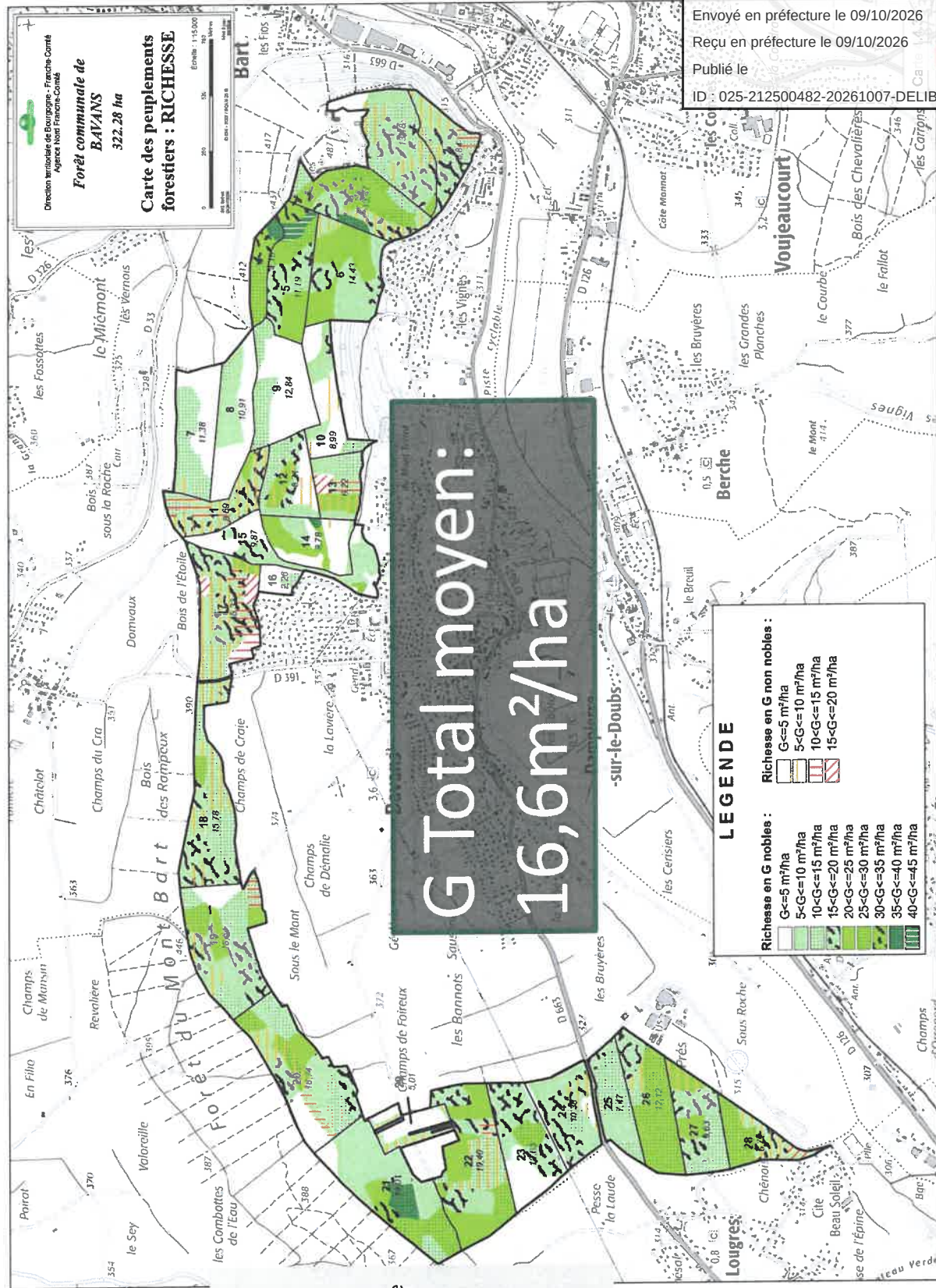
Exprimée en m^2/ha et notée « G »

Les arbres pris en compte ont un diamètre supérieur à 17,5 cm

La conversion en volume est possible

Part non négligeable de
G non noble (CHARME):
3,2 m^2/ha

G noble moyen pour la
forêt: **13,4 m^2/ha**





Résultats des descriptions

• Inventaire en plein:
Production biologique

Production estimée lors du dernier aménagement: **5,5m³/ha/an**



Définition

La production biologique correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée et correspondant à la tige principale arrêtée à la découpe bois fort de 7 cm des arbres. Elle s'exprime en m³/ha/an.

définition IGN

La production biologique estimée pour les 20 prochaines années sera de:
5,0m³/ha/an

Production moyenne sur les 2 parcelles: **5,00 m³/ha/an**

Parcelle	Surface inventoriée en 2004 (ha)	Volume sur pied en 2002 (m ³)	Récoltes intermédiaires (m ³)	Volume sur pied en 2025 (m ³)	Nombre d'années de végétation	Production (m ³ /ha/an)
12_i	8,24	2084	1239,26	1641,83	20	4,84
28	6,72	1586	931	1350,08	20	5,17
					Moyenne	5,00

Tous les volumes indiqués sont en mètre cube aménagement

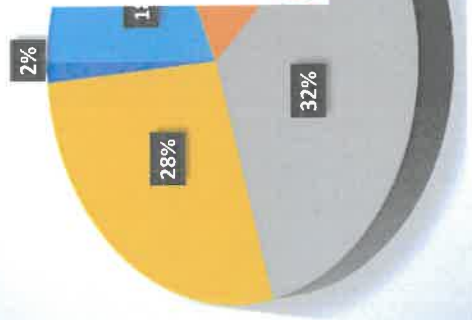
Calcul de la production :

(volume 2025 - volume 2004 + récoltes intermédiaires) / surface / nombre d'années de végétation



- Autres résultats:
L'impact forêt-gibier:

Impact gibie



Inventaire à la placette des dégâts liés à l'abrouissement des jeunes pousses. Sondage au %.

Attention lors des renouvellements:

- Protéger les plantations
- Privilegier des travaux sylvicoles laissant des obstacles aux dents du gibier (coupe à hauteur en cheminée=>cher et jugée – esthétique pour certaines personnes



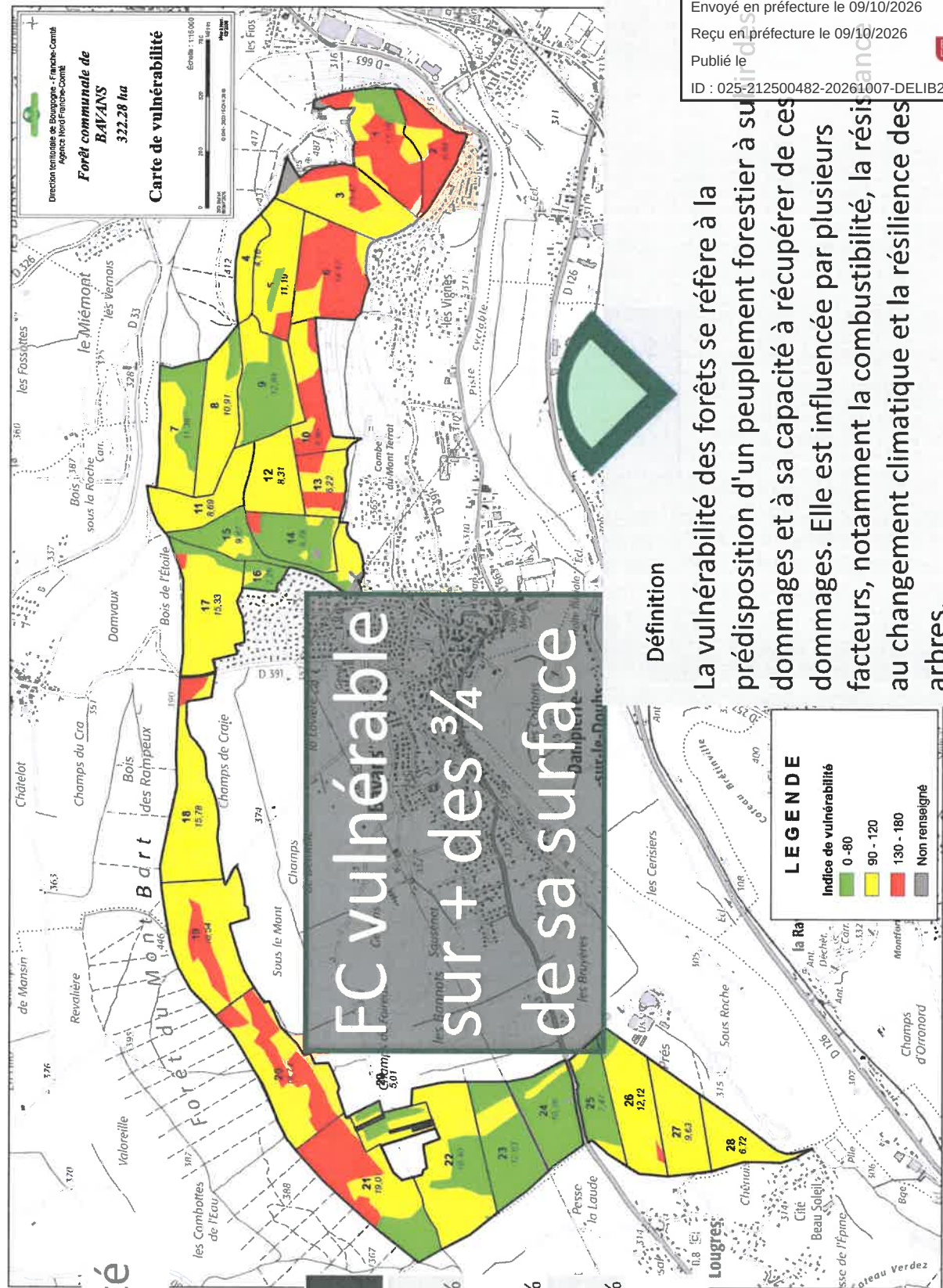
3 =Pression sur essences forestières appétentes	77
4 = Pression généralisée	4
Total	271



Résultats des descriptions

Vulnérabilité

Vulnérabilité	Surface	%
Vulnérable	192,43ha	60%
Peu vulnérable	74,02ha	23%
Très vulnérable	55,83ha	17%
Total	322,28ha	



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE



Synthèse des descriptions



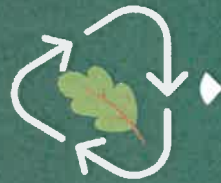
Enjeux de production



Enjeux environnementaux



Enjeux sociaux



Forêt en partie vieillie
nécessitant un renouvellement



Besoin de diversification



Potentialité variable



Sensibilité aux évolutions
du climat

Propositions de gestion

Proposition de traitements:

Traitement en futaie régulière sur 208,29ha

et

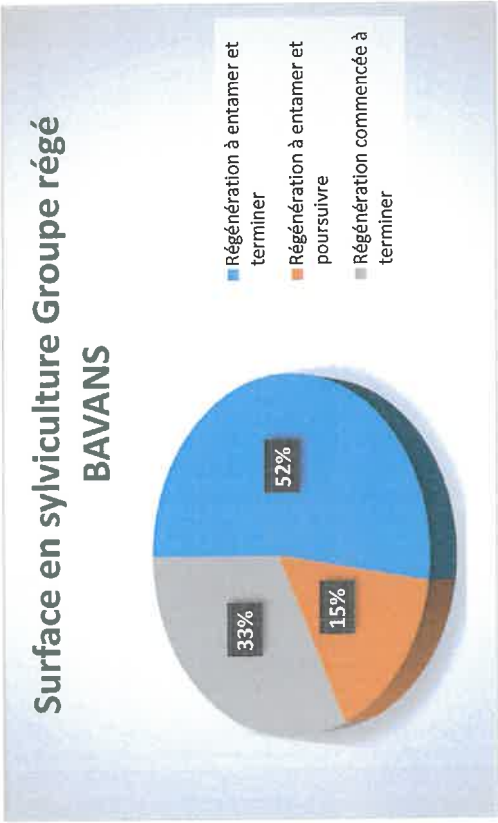
Traitement en futaie irrégulière sur 98,87ha

| Aménagement proposé

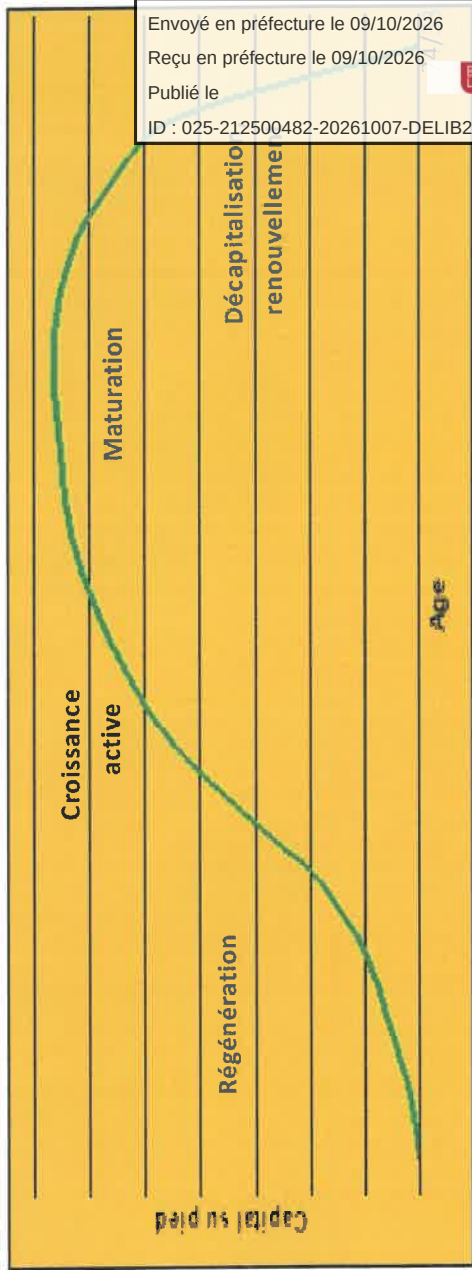
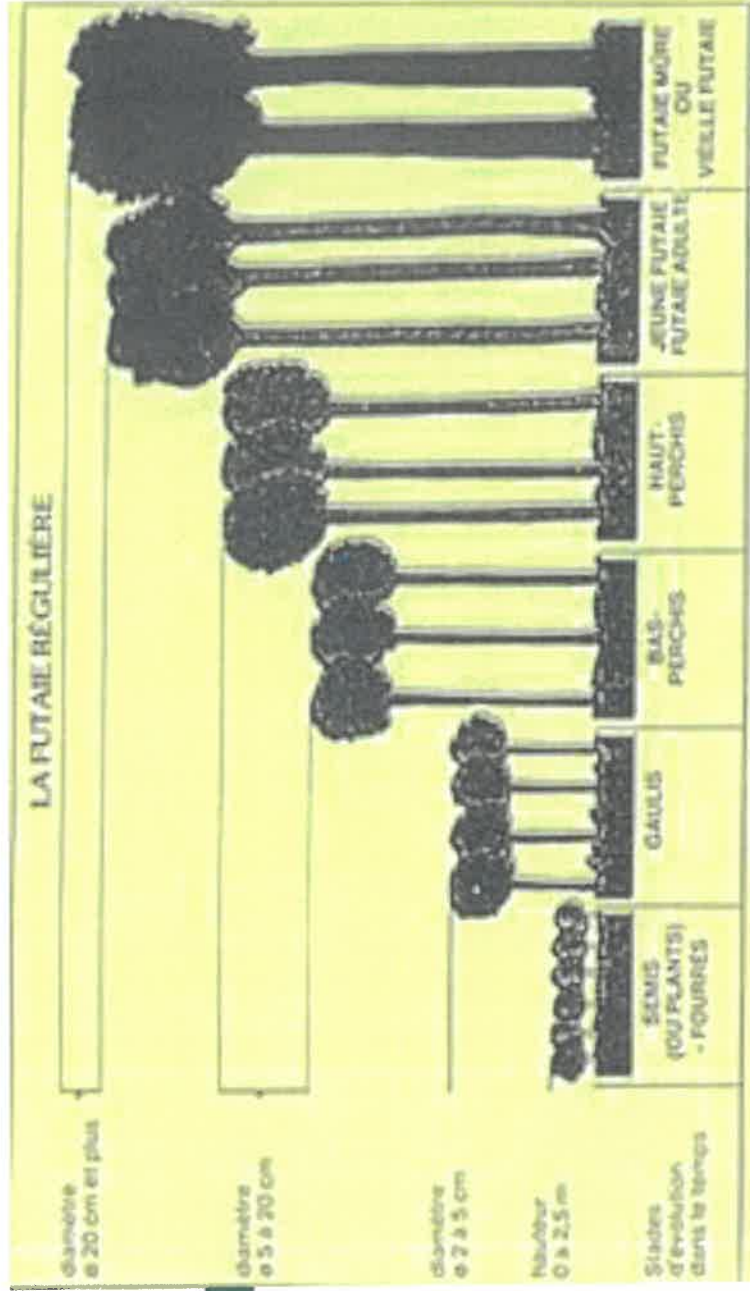
Traitements sylvicoles principaux :

Caractéristiques Futaie régulière sur 208,29ha:

Renouvellement ciblé sur des peuplements vulnérables
Effort de régénération: 78,25ha



Classement particulier de sylviculture : L'îlot de vieillissement parcelle 22 sur 1,34ha

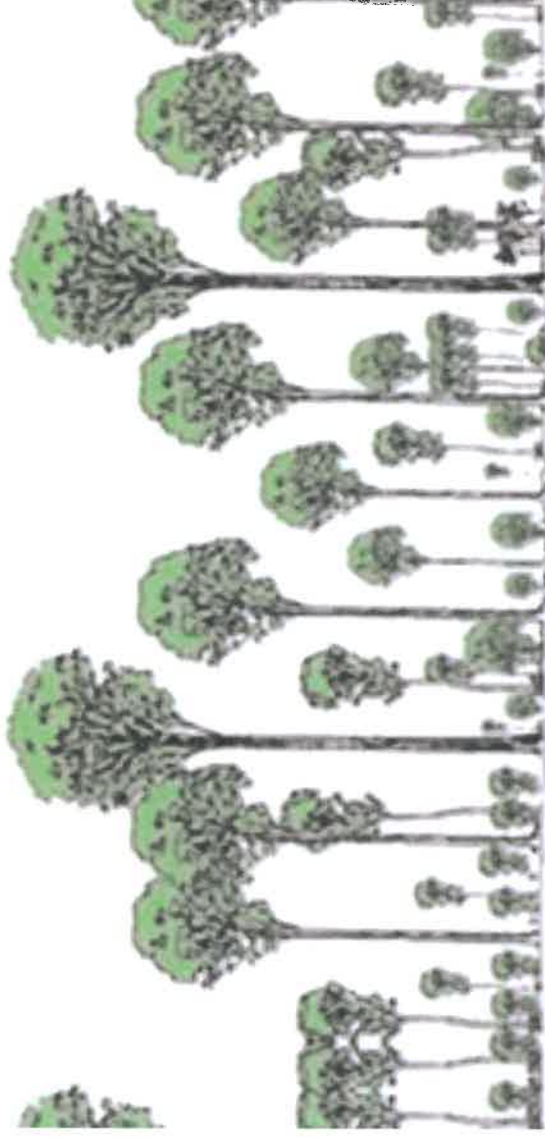


Aménagement proposé

Futaie Irrégulière sur 98,87ha

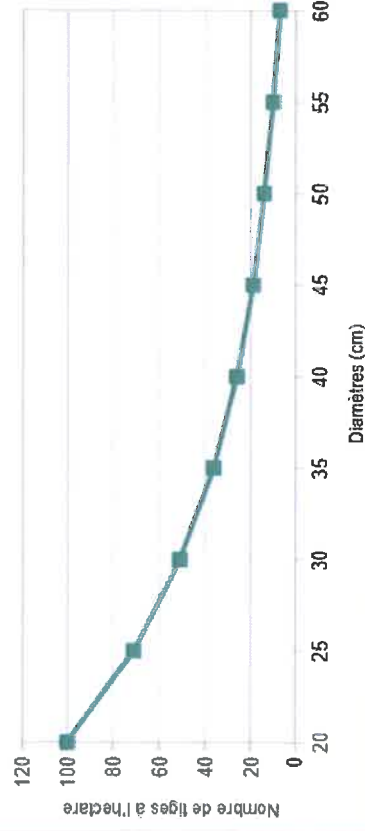
Caractéristiques Futaie Irrégulière:

- Garder un couvert continu.
- Renouveler les peuplements dans le même temps, en continu.
- Impression d'une gestion « plus naturelle ».
- Investissements plus réguliers dans la révolution de la forêt.
- Recherche d'un équilibre entre vieillissement et renouvellement, optimisation production/écologie.



Exemple de norme de futaie jardinée

$k = 1,4$



Courbe parfaite
d'une Futaie
Jardinée, la Futaie
Irrégulière
particulière.

Futaie Irrégulière / Futaie régulière

Quelles différences ?

Futaie irrégulière	Futaie régulière
Recherche d'unités irrégulières (hétérogènes) au niveau de la parcelle ou sous-parcelle (surface minimale de 2ha) → utilisation du terme générique « futaie irrégulière »	Recherche d'unités régulières à la parcelle ou ½ parcelle

La gestion de la régénération est non-surfacique

Les classements de la futaie régulière sont **définis de manière surfacique**

Pour quels peuplements ?

Une gestion « irrégulière » sur les peuplements avec une structure irrégulière déjà bien déterminés et des diversités d'essences.

Une gestion régulière s'adresse à des structures régularisées (observées lors des inventaires) et avec une essence dominante prononcée. Renouvellement des parquets touchés par le dépérissement.

Pourquoi ces utilisations ?

- Pour adapter le type de traitement à chaque peuplements, suite aux constats terrain.
- Pour prendre en compte les dépérissements passés et les évolutions climatiques à venir.

Traitement irrégulier: 98,87ha

Traitement régulier 208,29ha

Traitement hors sylviculture (emprises et hors sylviculture accueil du public 15,22ha)

Proposition de gestion

Aménagement proposé

Classement particulier du Hors sylviculture de production à vocation accueil du public sur 13,66ha

Caractéristiques de ce traitement:

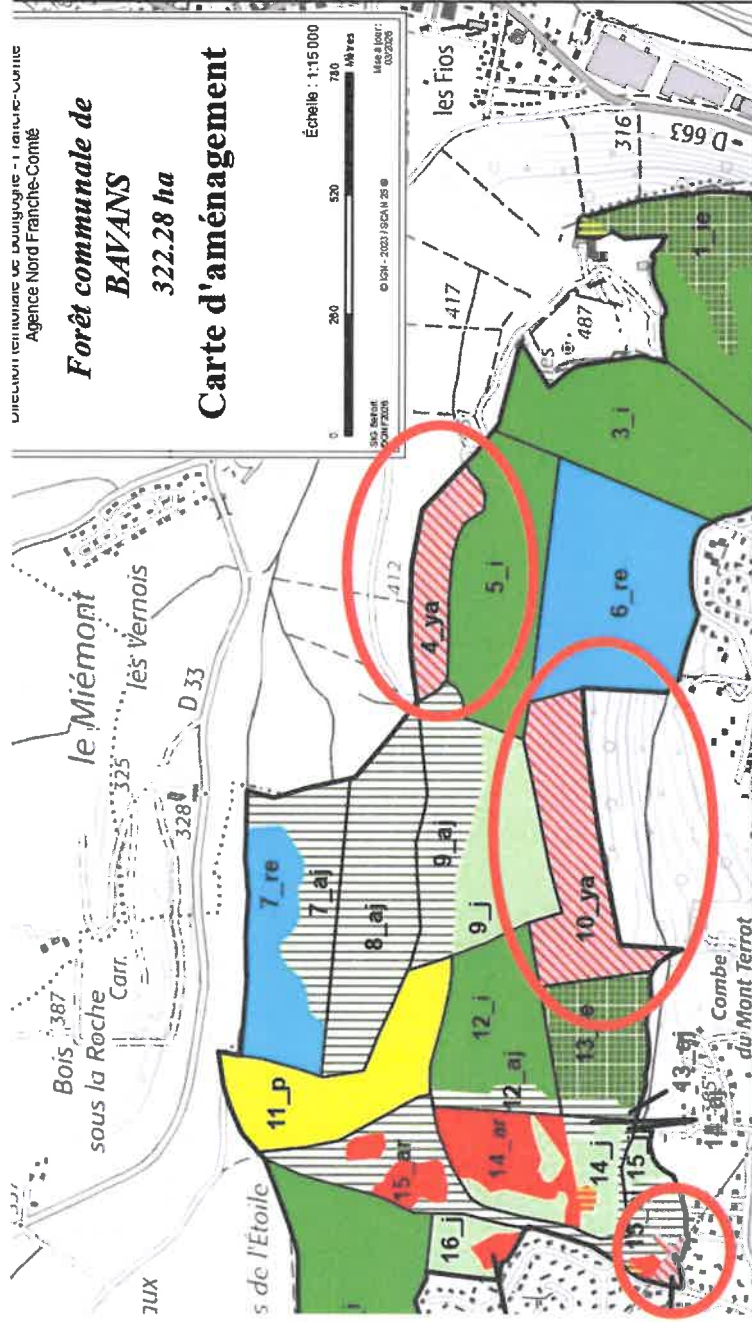
- Pas de but de production.
- Garder un couvert continu, renouvellement sous abris.
- Hors sylviculture ne veut pas dire sans intervention.
- Investissements tournés sur l'accueil du public.



ATTENTION: Ce traitement n'est pas un traitement de « Parc Municipal ».

Pas d'implantation de plantes allochtones.

Pas de veille journalière des lieux



Avantages:

- Respect des enjeux sociaux.
- Zones à très gros bois préservés.
- Liberté de gestion en termes projets sylvicoles.
- Classement en adéquation avec les pratiques faites précédemment.

Inconvénients:

- Investissements en temps et moyens importants pour la sécurisation des lieux, ONF et commune.
- Interventions à communiquer avant exécution afin qu'elles soient comprises par le public.
- Interventions plus fréquentes.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE

Berger
Levrault

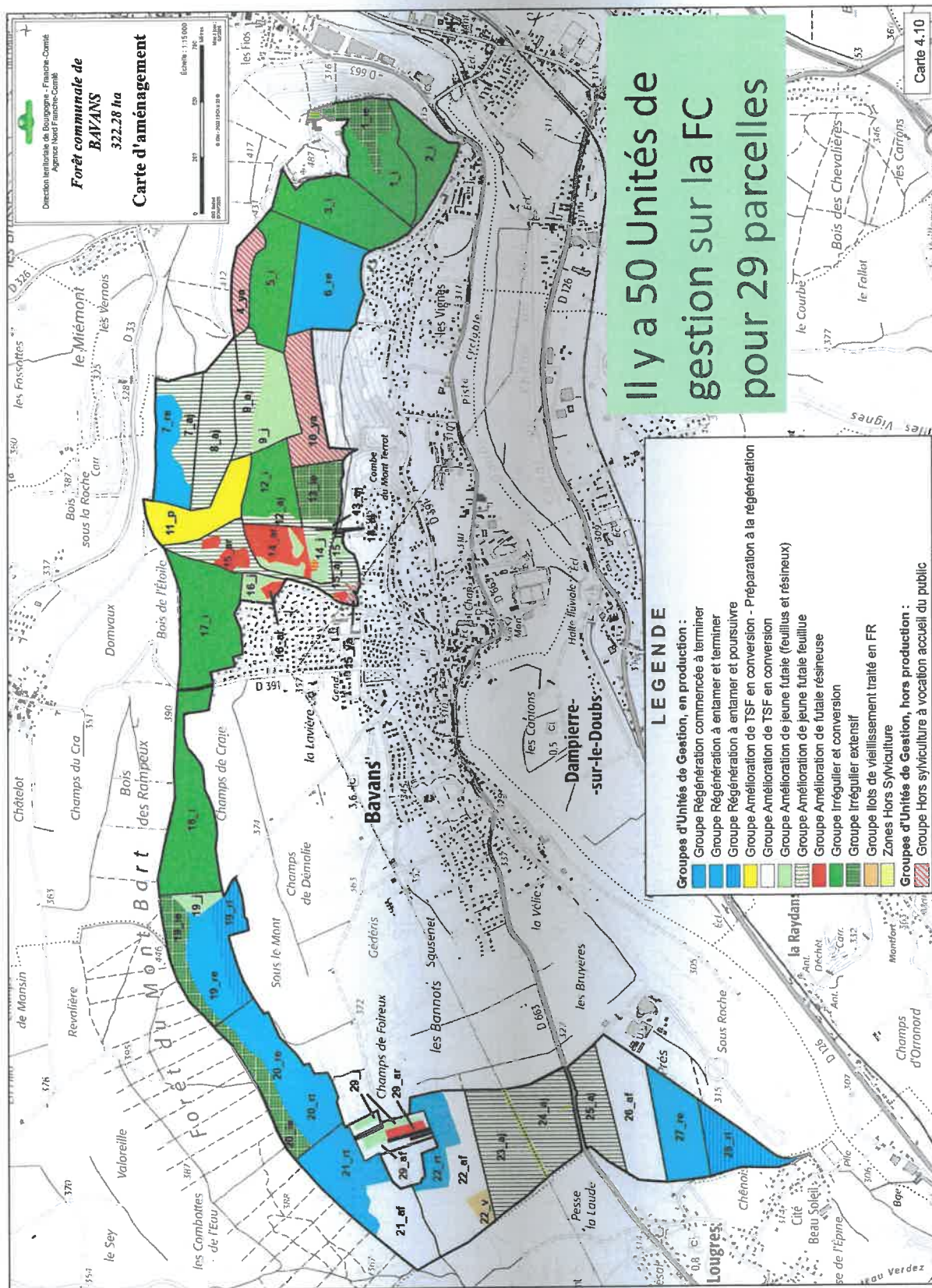
Proposition de gestion: Les Unités de gestion

307,16ha de surface
En sylviculture de production

15,12ha de surface
hors sylviculture (HS)
de production

Tableau des U

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE





Renseignements pratiques: suite de la démarche d'aménagement

- Proposition de gestion à valider par délibération du conseil municipal (proposition délai au 30/06/2026)
- Rédaction du document de gestion fin 11/26
- Validation de l'aménagement lors d'une troisième réunion de concertation (début, mi-janvier 2027)



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500482-20261007-DELIB2026100708-DE



Office National des Forêts

Merci pour votre attention.